

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 23 janvier 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 17 janvier 2023 s'est réuni le Lundi 23 janvier 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoint. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : BOURBON Jean-Claude, BORDERIE Sophie, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, PERALI Valérie, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc,

Pouvoirs : de BOURBON Jean-Claude à Valérie GUILBAUD, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de PERALI Valérie à FRANCIS Stéphane, de HAY Florence à CALZAVARA Martine, de DUBOURG Jean-Luc à BALLEREAU Marie-Catherine.

A.04

**Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif 2023 -
Budget principal - complément de la Délibération 2022 I 15 du 12/12/2022**

En complément de la délibération 2022 I 15 du 12 décembre 2022, il convient de modifier l'annexe suite à la délibération 2022 J 01 du 19 décembre 2022 et d'apporter un complément dans les opérations d'équipement.

Dans la mesure où, d'ici l'adoption du budget 2023, un certain nombre d'opérations engagées devront être liquidées partiellement ou en totalité, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre la délibération nécessaire à la poursuite des programmes d'investissement et à compléter le tableau annexé à la délibération 2022 I 15 avec les éléments détaillés dans l'annexe jointe.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Autorise le Maire ou son représentant à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 telles qu'elles sont présentées dans le tableau annexé à la présente délibération en complément de l'annexe la délibération 2022 I 15

Dit que les crédits afférents à ces dépenses seront inscrits au budget primitif 2023.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 24 janvier 2023

Le secrétaire de séance
Jean-Claude FEYRIT

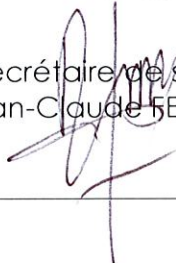


Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24/01/2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 31/01/2023

Le Secrétaire de séance
Jean-Claude FEYRIT



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

